

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé d'organiser comme en 1977, une classe de neige pour les enfants de la Commune.

En accord avec Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, deux séjours de neige sont prévus du 20 Février au 12 Mars 1978 : à EXCENEVEX (Haute-Savoie) pour une classe de 26 élèves, et à ARGENTIERE (Haute-Savoie) pour une classe de 30 élèves.

Les modalités d'organisation de cette classe sont conformes aux circulaires ministérielles du :

- 29 Mars 1961 Jeunesse et Sports
- 29 Octobre 1963 Education Nationale
- 27 Novembre 1964 Education Nationale
- 14 Novembre 1969 Education Nationale

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
Vu l'accord de M. l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale,

- confirme l'organisation de deux classes de neige : l'une à EXCENEVEX (Haute-Savoie) et l'autre à ARGENTIERE (Haute-Savoie)
- désigne les classes du CM2 de l'école mixte LUDRES Centre et de l'école primaire "Pierre LOTI" pour en bénéficier,
- fixe le quotient familial à retenir : il devra comprendre toutes les ressources annuelles du foyer, y compris les prestations familiales. Cette somme, diminuée du loyer ou des intérêts des emprunts contractés pour l'habitation, sera divisée par le nombre de personnes vivants au foyer (époux, enfants et ascendants à charge).

<u>QUOTIENT MENSUEL FAMILIAL</u>	PARTICIPATION FAMILIALE
Ressources de l'année 1977 moins loyer ou intérêts, divisé par nombre de personnes, divisé par douze	
moins de 407 F	162 F 80
de 408 à 489 F	216 F 70
de 490 à 569 F	271 F 70
de 570 à 651 F	324 F 50
de 652 à 732 F	379 F 50
de 733 à 814 F	434 F 50
de 815 à 895 F	488 F 40
de 896 à 976 F	542 F 30
de 977 à 1058 F	596 F 20
de 1059 à 1138 F	649 F 00
de 1139 à 1220 F	704 F 00
1221 et au delà	726 F 00

- confie à l'UFOVAL CLIC l'organisation de cette classe,
- fixe la dépense totale à 1 849 Frs par élève,
- dit que cette dépense, soit 103 541 Frs sera inscrite à l'article 643 du budget primitif 1978.